



L'environnement et la biodiversité parmi les préoccupations des AOP franc-comtoises

Claire HACQUIN

Mardi 19 novembre 2019 - Laviron

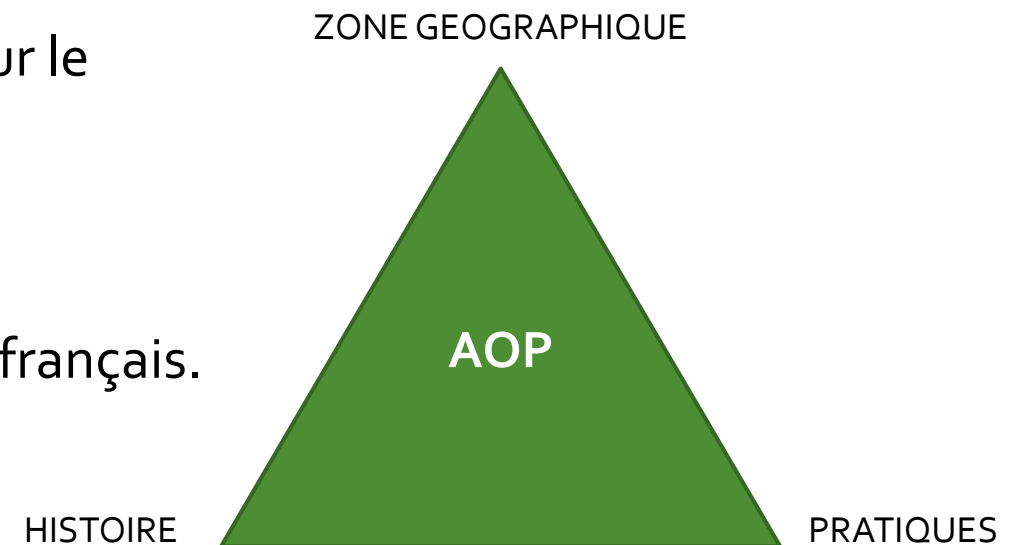
Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois





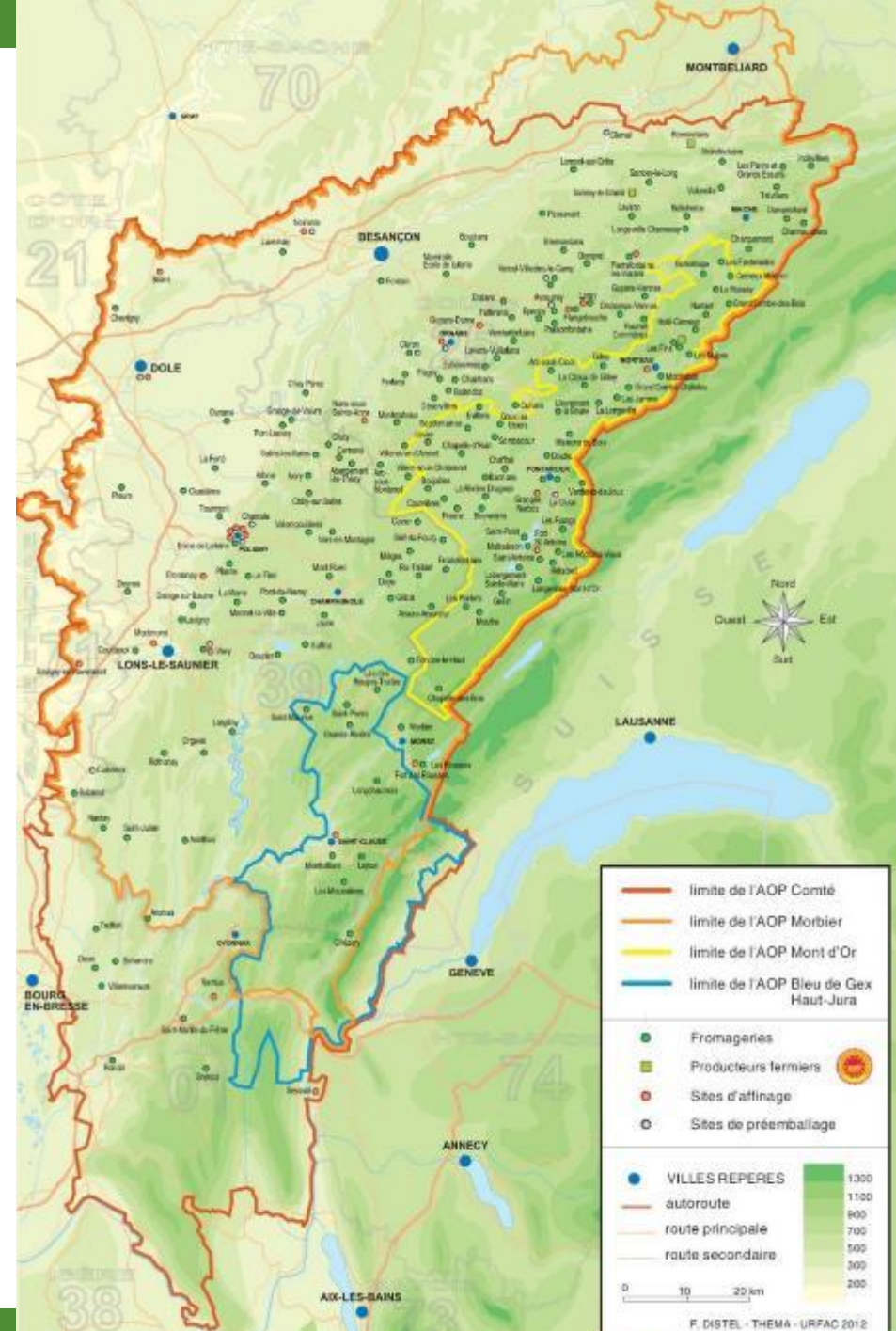
Qu'est-ce qu'une AOP ?

- Une AOP (Appellation d'Origine Protégée) désigne un produit fabriqué selon un savoir-faire reconnu dans une zone géographique précise.
- Toutes les étapes de fabrication doivent avoir lieu sur le territoire : production, transformation, élaboration.
- Pour l'AOP, le terroir est le concept-clé.
- Aujourd'hui, 50 AOP laitières valorisent le territoire français.



Un territoire commun aux 4 AOP : le Massif Jurassien

- **2545 exploitations agricoles** productrices de lait pour 1,2 ou 3 des AOP
- **161 sites de fabrication**
- **13 entreprises** spécialisées dans l'affinage de Comté
- **14 000 emplois**, directs et indirects





Le Comté



- **2474 exploitations agricoles** productrices de lait à Comté
- **150 fruitières**
- Pâte pressée cuite
- 400 litres de lait pour une meule de 40 kg
- Production de **64 000 T/an**, soit 1 600 000 meules
- Affinage **4 mois minimum** (et jusqu'à ... 36 ou +)
- AOC depuis 1958 / AOP depuis 1996





Le Morbier

- **2033 exploitations agricoles** productrices de lait
- **46 ateliers de fabrication** dont 5 fermiers
- Pâte pressée non cuite
- 60 à 70 litres de lait pour une meule de 7 kg
- Production de **11 800 T/an**
- Affinage **45 jours minimum**
- AOC depuis 2000/ AOP depuis 2002





Le Mont d'Or



- **508 exploitations agricoles** productrices de lait
- **10 ateliers de fabrication** dont 1 fermier
- Pâte molle non cuite, légèrement pressée
- Poids (boîte comprise) : 480g à 3,2 kg
- Production de **5 000 T/an**
- Affinage **21 jours minimum**
- AOC depuis 1981/ AOP depuis 1996



Le Bleu de Gex Haut-Jura

- **43 exploitations agricoles** productrices de lait
- **4 ateliers de fabrication**
- Pâte persillée non cuite non pressée
- Meules de **6 à 9 kg**
- Production de **500 T/an**
- Affinage **21 jours minimum**
- AOC depuis 1977/ AOP depuis 1996





Des cahiers des charges strictes

- Pour chaque AOP, l'ensemble des conditions de production et d'affinage sont inscrites dans des cahiers des charges.
- **Mesures emblématiques :**
 - Race Montbéliarde ou Simmental
 - 100 % Lait Cru
 - Foin / Regain / Pâtture / Pas d'ensilage
 - Concentré limité à 1800 kg/VL
 - Productivité par hectare (L de lait / ha)
 - Transformation tous les jours

Le rôle de l'URFAC

Chaque AOP est dirigée par un ODG.

Des missions communes aux 4 AOP ...

- Contrôle (interne, externe)
- Sanitaire
- Environnement
- Communication (SIA, ...)

Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois



Evaluer l'impact des pratiques agricoles
sur le territoire grâce au projet BiodivAOP

Le contexte du projet BiodivAOP

- ✓ Des filières AOP soucieuses du milieu naturel
- ✓ Des associations de défense de l'environnement actives et critiques
- ✓ Un regard de la société sur l'élevage qui change

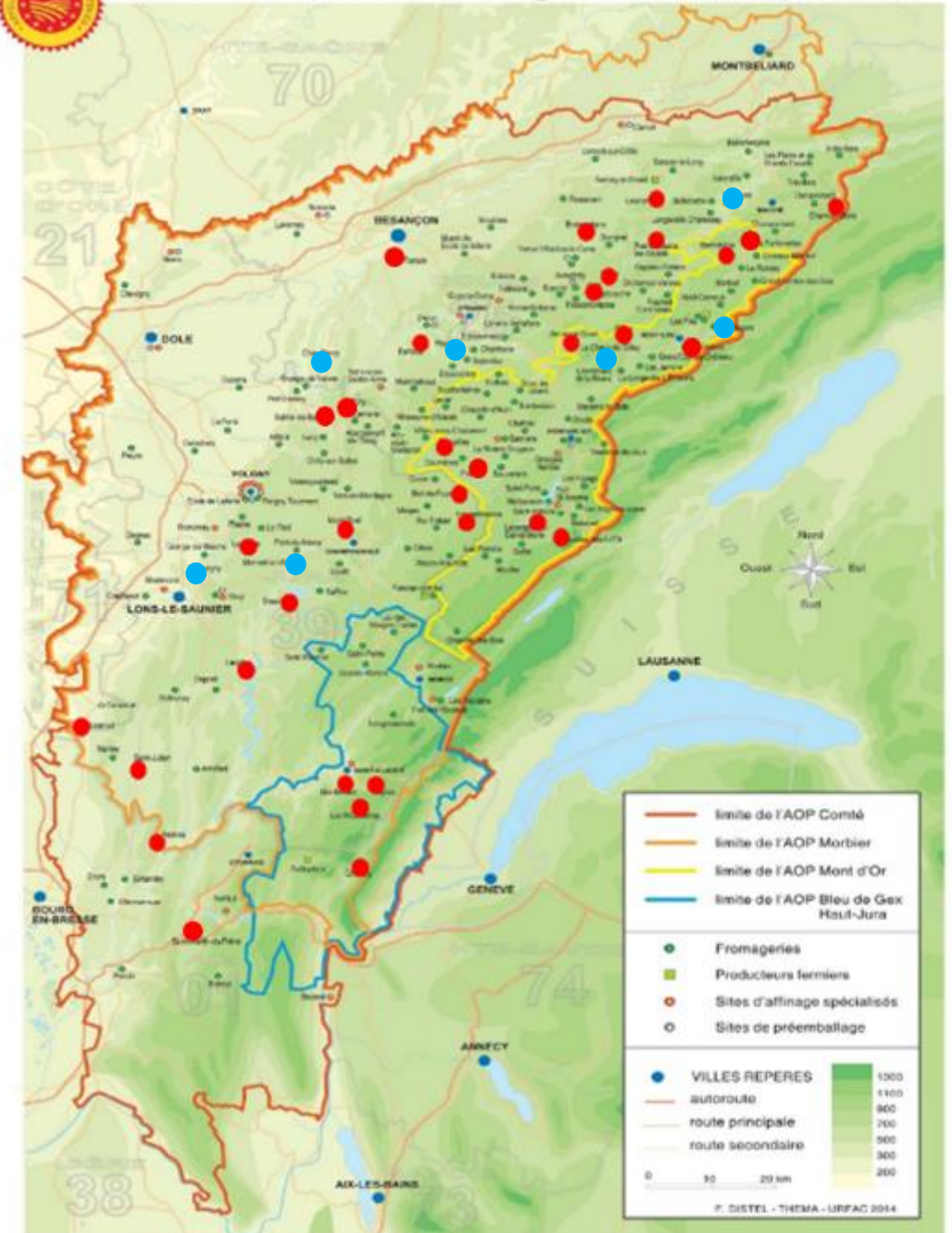
Mise en place d'un **projet mobilisateur** pour permettre aux filières et aux producteurs :

- De « reprendre la main » sur le discours environnement
- De **valoriser les bonnes pratiques existantes**
- De prendre conscience de **l'impact des pratiques agricoles sur le milieu**



Les fruitières impliquées

- **2015** : mise en place du projet dans le Haut-Doubs
- **2016** : 7 fruitières
- **2017** : 9 fruitières
- **2018** : 12 fruitières
- **2019** : 12 fruitières engagées dans le projet



La méthode Biotex

Méthode d'évaluation de la **biodiversité ordinaire** d'un territoire à l'aide d'**indicateurs** :

- La mosaïque paysagère
- La densité des éléments agroécologiques (arbres, haies, ...)
- La gestion des IAE
- La gestion des cultures
- La proportion de prairies permanentes

Etude menée sur 3 exploitations par fruitière : étude des parcelles et du fonctionnement des systèmes



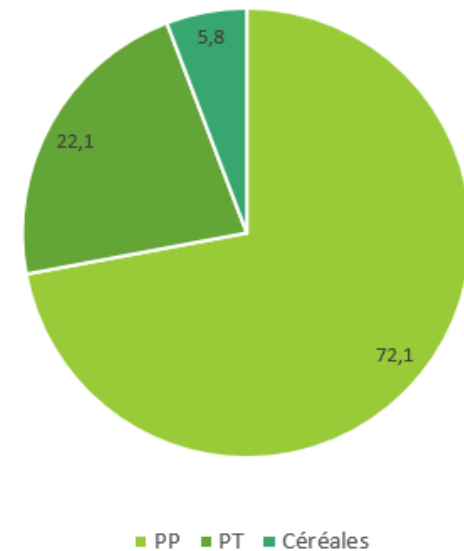
Occupation du sol

SAU totale des exploitations de la fruitière **930 ha.**

72% des surfaces du territoire sont en prairies permanentes :

- Favorable au développement d'une diversité d'espèces
- Durabilité des sols et qualité de l'eau
- Rôle de régulation : stockage du carbone
- Rôle esthétique

Occupation du sol





Les prairies et leur utilisation

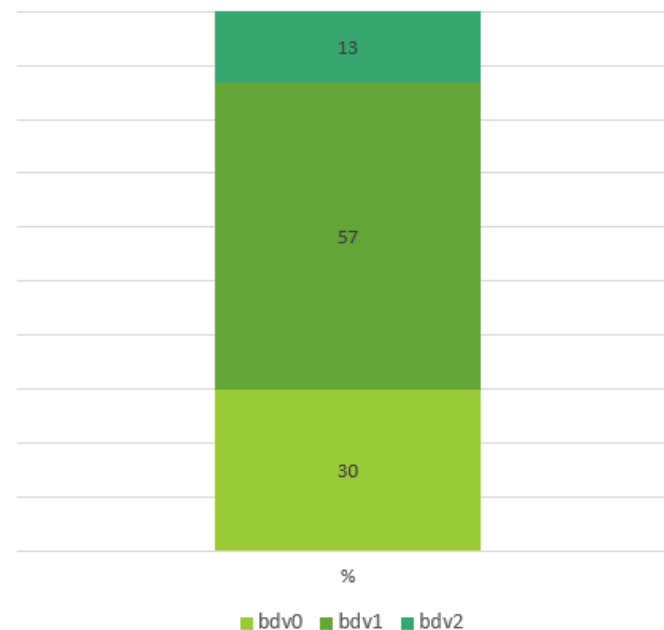
Date de fauche différente entre

- Foin séché en grange : 1^{er} – 15 mai
 - Fauches précoces (mais pas sur toute la surface)
 - Sélection de la flore
- Balles rondes : fin mai – début juin

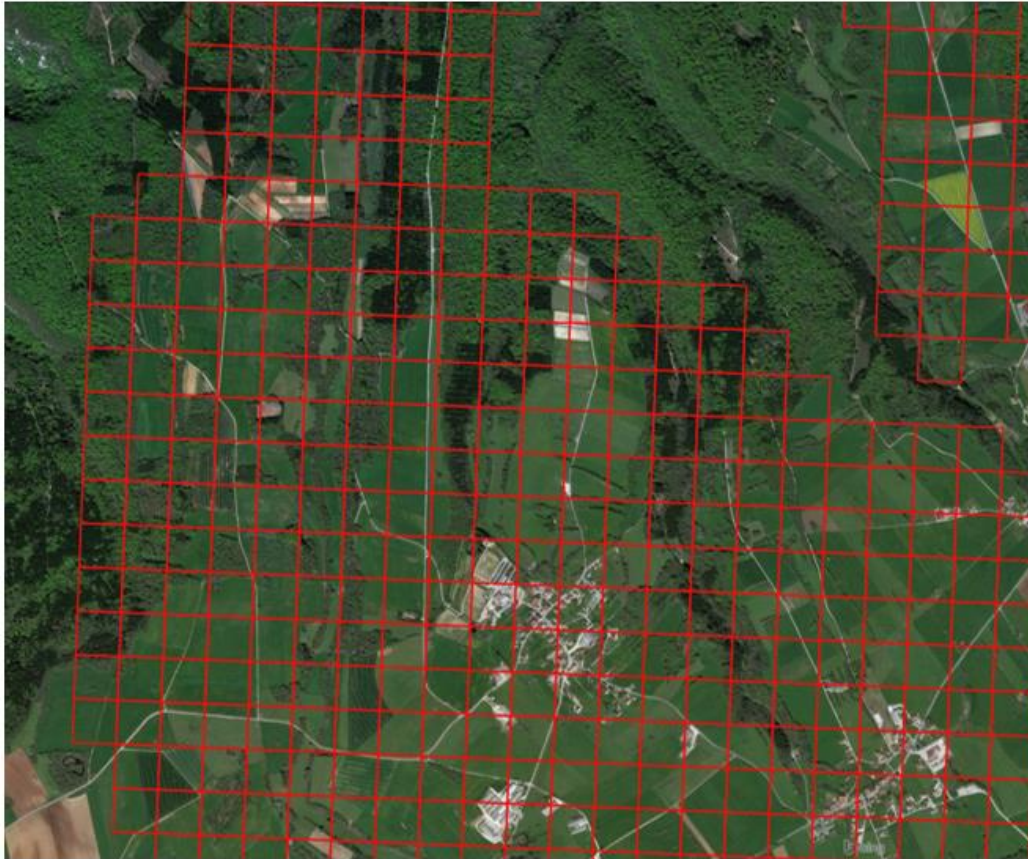
Aussi influencée par

- ✓ L'**altitude** : 400-600m
- ✓ La **météo**

Potentiel de biodiversité des prairies



Organisation des éléments du paysage



1. On place une grille de carreaux de 6 ha sur le territoire.
 2. On compte ceux où il n'y a aucune haie, lisière de forêt, bosquet.
 3. Sur cette grille, **90%** des carreaux de l'espace agricole contiennent un élément du paysage.
- **Très bonne densité : peu de rupture dans la continuité écologique des paysages**



Taille interdite du 1^{er} avril au 31 juillet
A éviter du 15 mars au 1^{er} septembre

Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois

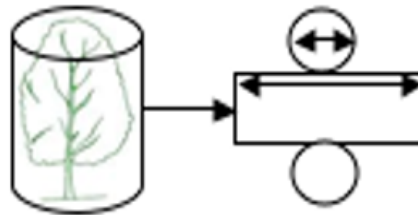


Organisation des éléments du paysage

Surface en biodiversité développée = Surface d'accueil de la biodiversité des haies, des lisières de forêt, des arbres isolés, des bosquets, et de la surface en prairie permanente

Un arbre = un cylindre

Une haie = un pavé



On compare avec la SAU des exploitations :

1 ha de SAU favorise entre 0,6 et 1,1 ha de biodiversité (hors STH).



Restitution des résultats



Organisation de **réunions de restitution** en présence :

- Des producteurs de la fruitière
- D'une association environnementale
- De Pascal Bérion, professeur de géographie à l'Université de Franche-Comté
- D'un représentant de la Chambre d'Agriculture
- D'un professionnel du CIGC / de l'URFAC



Valorisation du projet

A l'issue des réunions, les fromageries peuvent valoriser le projet avec :

- Un **poster** synthétisant le travail accompli pour l'afficher dans le magasin de la fruitière.
- Un **film** sur l'environnement et la biodiversité du territoire de la fruitière (cf. film de Labergement Ste Marie)

Union Régionale des Fromages d'Appellation Contrôlée

COMTE

À la fruitière de Boujailles, L'agriculture s'accorde avec le territoire et son environnement

Le Massif du Jura est connu pour la richesse et la beauté de ses paysages, mais aussi pour ses fromages d'Appellation d'Origine Protégée (AOP). La fruitière de Boujailles produit, aux côtés de Comté, l'agriculture a une place prépondérante sur ce territoire, en contribuant à garder le paysage ouvert, à entretenir le tissu rural, et en favorisant aussi l'économie de la zone. Mais ce n'est pas tout : l'agriculture entretient aussi la biodiversité de ce territoire.

C'est ce qui a motivé une étude, menée en 2018 par l'Union Régionale des Fromages d'Appellation Contrôlée (URFAC).





La fruitière en chiffres :

			
16 Exploitations	32 Producteurs	5,3 millions de litres de lait produits	11700 tonnes de Comté produites par an
			1730 ha de prairies permanentes



Paysages et agriculture

Sur le territoire de la fruitière, les paysages et les milieux sont diversifiés, témoins de l'activité agricole. Les prairies permanentes sont très présentes sur le territoire et représentent 90 % de la surface agricole.

Sur une même exploitation agricole, on trouve à la fois des pratiques différentes : utilisation des surfaces, fertilisation, le complémentarité des types de gestion des prairies permanentes (ovins ou bovins) entre le milieu naturel et les activités agricoles, garant d'un fromage AOP de montagne de qualité.

Sur le territoire de la fruitière, la conduite extensive des prairies sur 50% (selon l'étude réalisée*) de la surface totale qui la présence d'éléments du paysage, en majorité des forêts de Boujailles, sont favorables à la biodiversité, car ils permettent aux espèces floristiques et faunistiques de s'y réfugier et de se développer. Les pratiques agricoles sont en adéquation avec les potentialités du territoire.

Prairies pâturées

Une partie des prairies permanentes est pâturée par les vaches et les chèvres. Cette activité gère le sol et permet d'obtenir de la biomasse et de l'équilibre de l'élevage des prairies.



Prés de fauche

Les prés de fauche, souvent situés au bord des champs, sont utilisés pour produire du foin. Ce foin est utilisé pour nourrir les vaches et les chèvres. Ces prés de fauche sont très importants pour maintenir la biodiversité et la qualité des prairies permanentes.



Les éléments du paysage

Les haies de forêt sont très présentes sur le territoire, avec une densité de haies de 0,2 km². Le maquis-dehors (maquis de feuillus) est très présent à la fois par sa diversité et par sa richesse. Les vaches s'y abritent, et une faune riche y trouve refuge pour habiter et y prospérer.



La gesse de Bauhin, une plante menacée et protégée

La gesse de Bauhin est une petite fleur de la famille des Fabacées, de couleur violette à pourpre foncé. Elle pousse dans des endroits frais et ombragés, en sol profond comme sur des pentes rocheuses. C'est une plante menacée et protégée, qu'on trouve sur 20 communes jurassiennes, et notamment à Boujailles ! Le massif agricole est à la fois responsable du maintien et de la destruction de la gesse de Bauhin. Une bande refuge à faucher (ou jeter) est une pratique favorisée à sa préservation. Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés - accompagne les usagers du territoire pour protéger la gesse de Bauhin.



* Étude réalisée en 2018 par l'Union Régionale des Fromages d'Appellation Contrôlée (URFAC) sur le territoire de la fruitière de Boujailles. L'étude a été financée par l'Union Régionale des Fromages d'Appellation Contrôlée (URFAC) et le Département du Jura.

URFAC - Union Régionale des Fromages d'Appellation Contrôlée - 1018471031



Actions « sur le terrain »

- 2017-2018 : Réimplantation de 800m de haies, en coopération avec l'association **France Nature Environnement**, chez un producteur d'Arc-sous-Cicon.
- Autres projets de **réimplantation de haies** dans des exploitations
- 2018 : Organisation d'une sortie « Oiseaux » avec les producteurs d'une fruitière et le PNR Haut-Jura
- 2018 : Partenariat avec un producteur pour la **prise en compte du castor** dans ses pratiques agricoles

Sensibiliser les producteurs à la faune, la flore et les paysages de leur territoire



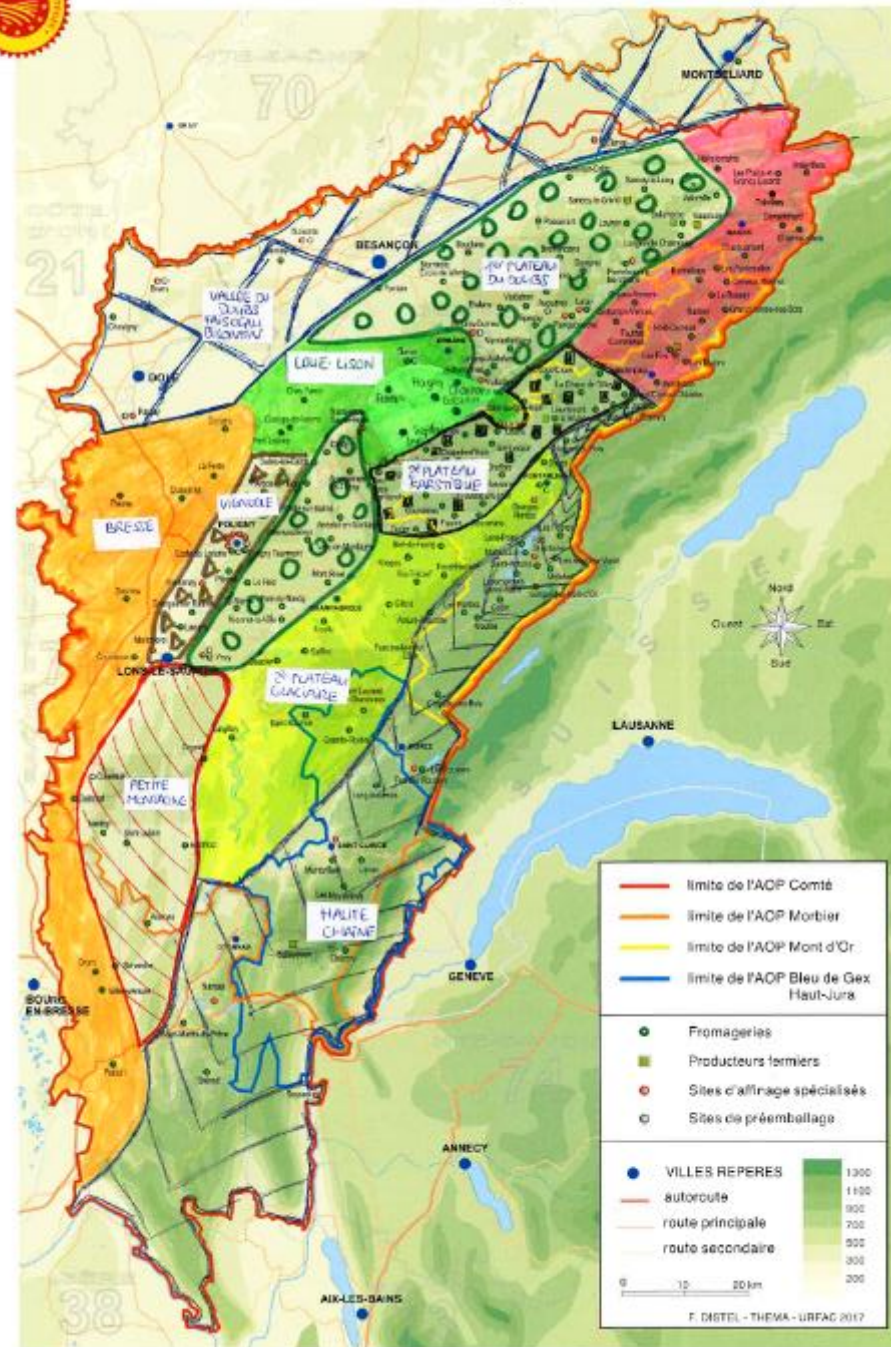
AGIR pour la
BIODIVERSITÉ





Délimitation du territoire

- Grâce au travail d'un géographe, découpage de la zone AOP en 10 zones aux caractéristiques identiques (géologie, pédologie, paysage, ...)
- Etude du territoire et détermination des espèces caractéristiques de chaque milieu (mammifères, oiseaux, insectes, amphibiens, et flore)



1er essai pour le territoire « Loue-Lison »

- Finalisation du poster pour juillet 2019
- Environ 250 producteurs touchés, 10 ateliers

- Organisation d'une **réunion de lancement** le 4 décembre 2019 avec plusieurs interventions :
 - Connaissances et usages des eaux karstiques : enjeux globaux, locaux et transverses (*UFC*)
 - Agriculture et gestion des effluents en système karstique (*Chambre d'agriculture*)
 - Comment prendre en compte la biodiversité dans les pratiques agricoles ? (*Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue*)



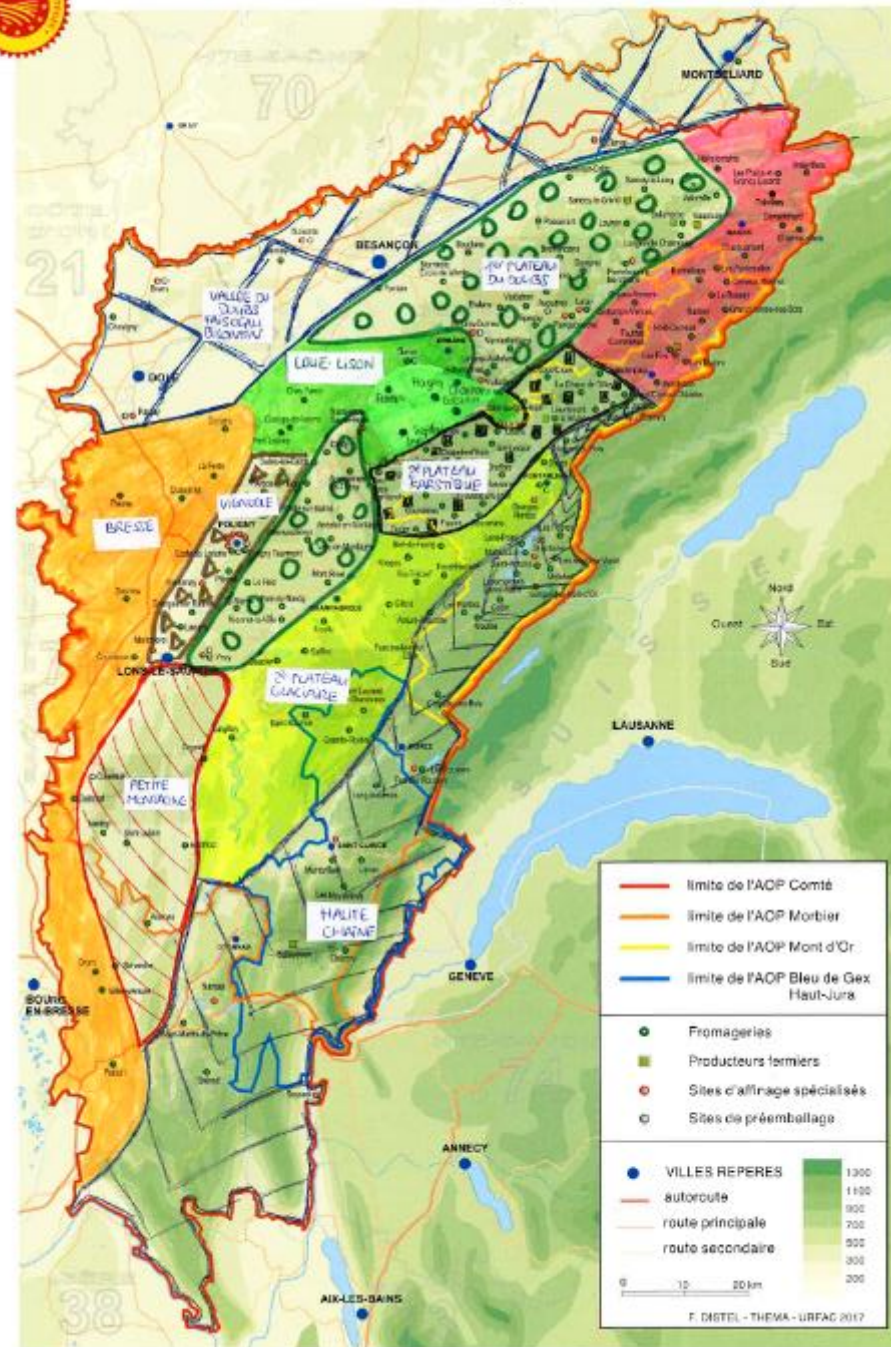
Un deuxième poster pour 2019

- Automne – Hiver 2019 : représentation de la zone « 1ers plateaux du Doubs »
- Plus de 500 producteurs concernés
- De nouveaux acteurs avec qui travailler et échanger

Et pour la suite ?



Poursuite du projet dépend des financements !

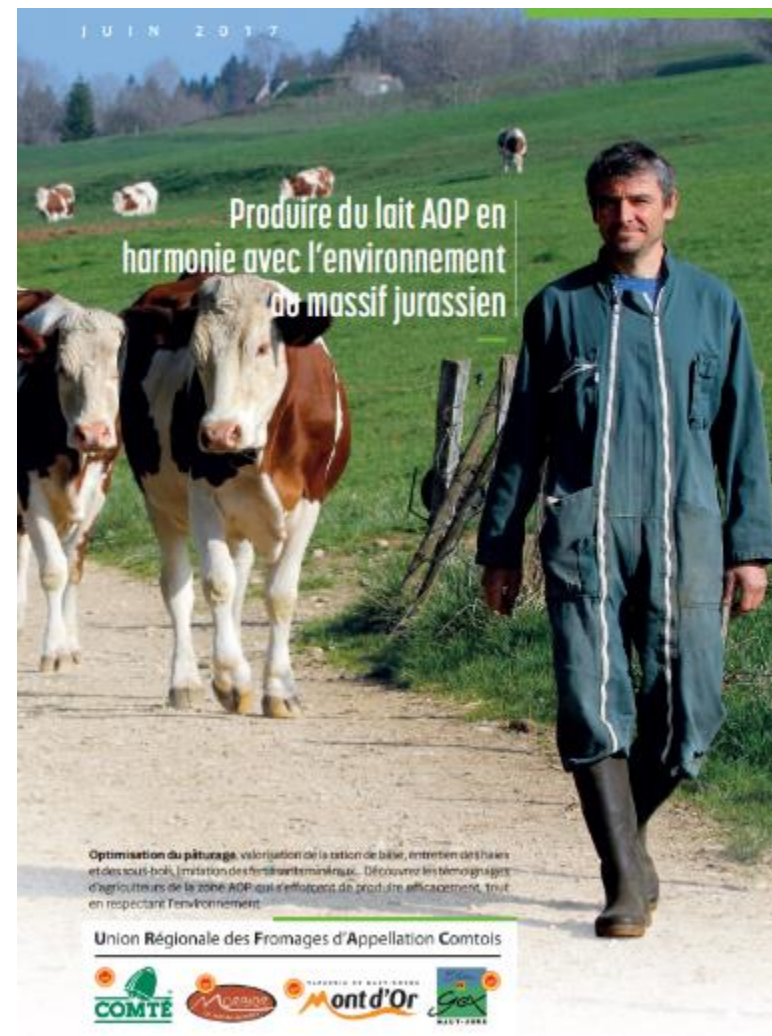


Des actions fédérées depuis 2015 ...

- Plaquettes sur les bonnes pratiques d'élevage
- Bilans carbone pour 50 exploitations

L'URFAC est aussi présente pour :

- Concours des prairies fleuries
- Débat Public organisé par FNE
- Comités de pilotage (agroécologie, restauration de sites naturels en lien avec l'agriculture AOP, ...)
- Autres évènements des filières (Coulée du Mont d'Or)



Les cahiers des charges et l'environnement : l'exemple du Comté



L'environnement, une des priorités des AOP

- Les cahiers des charges des AOP peuvent être modifiés pour améliorer la qualité et renforcer les liens au terroir.
- Les AOP s'inscrivent dans une démarche de développement durable :
 - Vitalité économique et création d'emploi
 - Maintien de la biodiversité grâce au pâturage et au recours à des races de vaches locales
 - Impact positif sur l'entretien des paysages
 - Innovations pour réduire l'impact sur l'environnement
- **2016** : réouverture du cahier des charges de l'AOP Comté

Préserver le **pâturage** et la **biodiversité des prairies** :

- Minimum 1,3 ha d'herbe / VL
- 50 ares de SF dans 1,5 km à la ronde autour du point de traite (entrée parcelle)
- Minimum 5 espèces dans les prairies temporaires
- Prairies permanentes = 50% de la surface fourragère
- Fertilisation azotée plafonnée à la parcelle
- Meilleure gestion des effluents d'élevage
- Pas de taille des haies du 1^{er} avril au 1^{er} août

Préserver l'**environnement** :

- Boues de STEP interdites
- Interdiction de la destruction chimique des prairies



MERCI!

